

Compte rendu Comité Directeur

Sujet	Réunion
réunion tenue le	4/03/2019
CR diffusé le	26/03/2019
Référence	201902

Liste des participants

Nom, prénom	Fonction	Présent	Excusé	Absent	Validation
GERARDIN Elisabeth	Présidente	X			
DRUJON Jean	Intervenant	X			
KORCHIA Annie	Secrétaire		X		
GRANVEAUX Hugues	Membre	X			
HENRY Christophe	Trésorier	X			
PARPILLON Max	Membre		X		
PELLEN Jean-Claude	Secrétaire adjoint	X			
LLORENS Philippe	Membre		X		
LLORENS Christine	Membre		X		
CAZALS Jacqueline	Membre	X			
GAUTHERON Jérôme	Membre	X			

ORDRE DU JOUR

- Informations diverses
- Projet Roque d'Anthéron
- Projet Sport Handicap
- Labellisation
- Divers
- AG FFTA
- News

Elisabeth ouvre la réunion à 19h40

I) Informations diverses :

- Le CNDS n'existe plus par arrêté ministériel. Il est remplacé par l'Agence Nationale du Sport qui sera créée le 2 avril 2019. C'est un groupement d'intérêt public : 30% Etat, 30% Collectivités territoriales, 30% Fédérations sportives et 10% Partenaires privés (Sponsors et mécènes).
- L'état garde la main Sur la haute performance, il pèsera pour 60% des voix, les autres acteurs se partageant les 40% restants.
- L'Etat, le mouvement sportif et les collectivités disposeront de six membres chacun au conseil d'administration, deux pour les acteurs économiques et sociaux, désignés par leur collègue pour trois ans, tout comme les cinquante-cinq membres de l'Assemblée générale (15 pour les trois principaux acteurs et 10 pour les représentants économiques).
- . Financement
L'agence du sport dans un premier temps récupère les montants alloués au CNDS destinés à l'emploi sportif, aux les équipements et aux soutiens soit un budget total de 160 millions d'euros en 2019. Conformément à l'esprit partenarial de la future Agence Nationale du Sport, ce budget a été discuté en toute collégialité avec les acteurs du monde sportif permettant d'aboutir à un vote à l'unanimité lors de chacune des délibérations.
 - Programme Emplois – 55 millions d'euros
 - Programme Equipements – 32 millions d'euros
 - Part territoriale hors emploi – 60 millions d'euros
 - Programme Baignade – 15 millions d'euros
 - Part nationale – 9,4 millions d'eurosBonne nouvelle 70% des montants de subventions seront dédiés à la pratique sportive.
- Nous allons redemander une subvention au Fonds de développement du sport qui finance les associations dans la cadre de la structuration du sport et aussi pour des projets innovants. L'an dernier nous n'avions pas reçu de subventions car notre projet n'avais pas été jugé assez innovant. On va essayer de faire mieux cette année.
- Mauvaise nouvelle, le concours d'Auriol a été annulé. Les archers de Diane Archery n'ont pas eu les autorisations d'accueillir du public.

II) Convention pour le Centre Régional et Départemental de Tir à l'arc de parcours avec la commune de la Roque d'Anthéron : Le calendrier sera diffusé prochainement

- La convention a été acceptée par le comité régional, Elisabeth doit maintenant finaliser avec la commune de la Roque d'Anthéron.

III) **Projet Sport Handicap**

- Le projet sport Handicap est maintenant dans sa phase opérationnelle, les séances pour cette année sont programmées :
 - 20 séances au Puy Sainte-Réparate tous les mardis,
 - 12 séances à Lançon de Provence,
 - et 4 séances à Salon (Ce chiffre devrait être revu à la hausse en 2019-2020).

IV) **Labellisation**

- Le mode de Labellisation va changer pour 2020-2021. Un pré-requis sera nécessaire sous forme d'une certification telle que :
 - **Moins de 10 ans** : avoir au moins 5 poussins avec un créneau spécifique géré par un entraîneur formé avec le module poussin ou par un professionnel.
 - **Compétition /performance** : Critères sportifs du Label argent (*) + organisation d'une compétition sportive sélective + au moins deux créneaux compétiteurs encadrés par un diplômé + au moins un arbitre actif. (*) = niveau régional avec 4 compétiteurs niveau régional ou équipe DR et au moins 3 jeunes ayant fait 3 compétitions dans la même discipline.
 - **Parcours** : avoir un parcours permanent (12 cibles) et être organisateur d'une compétition parcours sélective + avoir une équipe de club ou 4 individuels en championnat (ou coupe) national ou régional parcours + au minimum un arbitre actif option parcours.
 - **Mixité** : 38% de licenciées féminines + divers critères en cours de définition.
 - **Animation découverte** : Actions de découverte vers des publics externes (portes ouvertes, centres de loisirs, entreprises...) + au moins trois manifestations internes par an + une rencontre loisir au calendrier.
 - **Tir à l'arc sur ordonnance** : Avoir un encadrant diplômé pour ce public (BEES/DEJEPS/CQP ou bénévole certifié) + engagement du président que les séances seront encadrées par le ou les diplômés.
 - **Handicap** : Affiliation FFH ou FFSA + minimum un créneau partagé pour permettre l'inclusion + inscription au handiguide.
 - **Citoyen** : Accueil de publics spécifiques, offres de pratiques spécifiques.... Convention « engagement social » établissements pénitentiaires, IME, QPV, ZRR, « sport santé bien être » scolaire, handicap (sans la double affiliation).

V) **Divers**

- Jean souhaite développer le tir à l'arc poulie pour les jeunes en 2019-2020 catégories Minimes et Benjamin. Ce point est à préparer pour la rentrée 2019.
- Championnat Départemental Tir en Extérieur à Aix en Provence.
 - Les finales sont maintenues le dimanche après-midi cette année. Ce qui implique des tirs à 50m le samedi et à 70m le dimanche. En fonction du nombre de participants, le maintien ou non des finales sera étudié en 2020.
- Jérôme Gautheron propose d'ouvrir un compte Facebook pour le CD13. Ce point est validé par le comité directeur.

VI) **AG FFTA**

- Elisabeth souhaiterait savoir s'il est possible de rajouter des points à l'ordre du jour de la réunion des présidents de comités et de clubs. L'objectif étant d'aborder le thème des jeunes en compétition FITA. Ce point est à prendre en compte par Annie lors de son déplacement.

VII) **News**

Sujets à rajouter :

- La création du compte Facebook
- L'annulation du Trophée des Mixtes

Prochaine réunion :

La prochaine réunion est fixée au lundi 13 mai 2019 à 19h30 à Marignane.

La réunion est clôturée à 21 h 45.

Le Secrétaire Adjoint

La Présidente

Jean-Claude PELLEN

Elisabeth GERARDIN